

PSYCHOLOGUE EN SANTÉ AU TRAVAIL



Mission générale

Le psychologue du travail exerçant dans le champ du travail effectue des interventions en entreprise dans un but exclusif de préservation de la santé mentale des salariés et d'amélioration des conditions de travail. Il assure des missions de diagnostic, conseil, appui pour les acteurs de l'entreprise dans le cadre d'une démarche collective.

Activités

Mène des actions en milieu de travail, dans le cadre de l'équipe pluridisciplinaire ou à la demande de l'adhérent. Coopère avec les autres acteurs de l'équipe pluridisciplinaire animée et coordonnée par le médecin du travail. Met en œuvre des connaissances théoriques et pratiques étendues et est habilité à prendre les initiatives qui en découlent :

- Mise en place des actions d'information et de sensibilisation à la prévention des risques psychosociaux.
- Élaboration des méthodologies d'intervention avec les acteurs de l'entreprise.
- Évaluation des situations de souffrance mentale et de vécu au travail, des situations conflictuelles par des entretiens individuels et/ou des approches collectives.

- Étude des organisations du travail en vue d'en repérer les dysfonctionnements susceptibles d'être à l'origine de troubles, conseil dans la recherche de solutions.
- Elaboration de diagnostics, formulation de propositions d'amélioration et accompagnement de la mise en œuvre des actions retenues.
- Conduite d'actions de prévention en entreprise.
- Accompagnement de l'entreprise en cas d'événement grave ou traumatique, en mettant en œuvre des techniques de prévention du syndrome post-traumatique.

Communique au médecin du travail le résultat de ses études et établit un rapport d'intervention. Assure une veille scientifique et réglementaire dans les domaines de sa compétence. Apporte un appui technique aux autres préventeurs. Participe aux recherches et enquêtes internes et externes.

Quelles sont les compétences attendues ?

La première qualité du psychologue du travail est bien entendu son sens de l'écoute. Attentif et empathique, il sait mettre en confiance. Souvent amené à désamorcer des problèmes interpersonnels, il fait preuve de diplomatie et d'impartialité. Cette dernière, alliée à un bon sens de l'analyse, lui permet de dresser des observations pertinentes.

Le psychologue doit également se protéger sur le plan émotionnel. D'où la nécessité de savoir prendre du recul et de témoigner de sang-froid en toute situation.

Enfin, il possède nécessairement une connaissance précise du Droit du travail.

Qui emploie des psychologues du travail ?

Les quelques 5000 psychologues du travail français travaillent :

- dans des entreprises, au sein du service RH
- auprès de cabinets de conseils, en tant que consultants
- dans des organismes ou associations d'aide aux actifs.

Certains psychologues exercent également en indépendant. Ils se lient alors ponctuellement avec plusieurs entreprises en parallèle.

Formation et expérience

BAC + 5 (Master 2 en psychologie du travail) et/ou expérience équivalente.